

\_\_\_\_\_

Date de Convocation

30/05/2024

Date d’Affichage

30/05/2024

\_\_\_\_\_

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 14

Votants 16

**OBJET :**

**Signature d’une  
convention de  
groupement de  
commandes  
« Signalisation routière  
verticale, fourniture »**

\_\_\_\_\_

L’an deux mille vingt-quatre, le six juin à 19 h 00  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la  
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel  
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier  
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE,  
Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE,  
Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emmanuelle AUMARD,  
Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE,  
Rénald DUREUX

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS  
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

\_\_\_\_\_

Vu la délibération n°CC\_2024\_125 du Conseil communautaire  
du 27 mai 2024 relative à la signature d’une convention de  
groupement de commandes « *Signalisation routière verticale,  
fourniture* ».

Considérant que ce groupement permettra en mutualisant les  
procédures, de rendre plus efficaces les opérations de mise  
en concurrence qui auraient été engagées individuellement  
par chaque membre et ainsi d’obtenir les meilleures conditions  
tarifaires, au regard du nombre de membres et des économies  
d’échelle en découlant, ainsi que des prestations de service de  
qualité.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE  
CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de  
commandes.

Et que la commission d’appel d’offres serait celle du  
coordonnateur.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de  
la commande publique, ainsi que celles de l’article L1414-3 du  
Code Général des Collectivités Territoriales,

Oui l’exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE** (par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION  
sur 16 votants)

- De participer au groupement de commandes  
« *Signalisation routière verticale, fourniture* »,
- D’autoriser son Maire à signer la convention de  
groupement de commandes, ainsi que tout document  
afférent.

Secrétaire de séance  
Aurore PENNORS



Fait et délibéré à Ennevelin,  
le 6 juin 2024,  
Le Maire d’Ennevelin,  
Michel DUPONT

